

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-764/SG/FP accordant le remboursement à un maître-pompier des frais de voyage de ses enfants

n° 69-764/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
19 mai 1969

Numéro JO  
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro  
10 juin 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le remboursement à M. Mercier, maître-pompier principal, chef du Service Incendie du Port, des frais de passage par voie aérienne en classe touriste Paris-Djibouti, de ses enfants : Nicole et Marie-Pierre, venues de Métropole, respectivement les 17 septembre et 9 octobre 1966. La dépense afférente à la présente décision est imputable au budget annexe du Port.